

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour une mobilité réellement inclusive à Lausanne

Initiant-e(-s) : Françoise Piron

La politique de mobilité de la Ville se déploie de plus en plus rapidement et suscite une vive inquiétude chez de nombreuses personnes ayant des difficultés à se déplacer. Pour éviter qu'elles ne se retrouvent en situation de détresse, il est urgent de repenser la procédure de création de places PMR et plus largement d'adopter une vision de la mobilité réellement inclusive pour garantir une mobilité pour toutes et tous.

[La Ville de Lausanne mène une politique active de réduction de la place de la voiture, avec pour conséquences la suppression de nombreuses places de stationnement, la transformation de zones bleues en zones blanches payantes, et la diminution des places de livraison. Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile de se parquer en ville, notamment pour les personnes à mobilité réduite au bénéfice d'un macaron (place PMR) ou même pour celles ayant des difficultés à se déplacer. Dans ce sens, le postulat déposé, au nom de mon groupe, le 5 novembre 2019, et qui est toujours en attente du rapport de préavis, alertait déjà sur ce besoin.

Bien que le nombre de places PMR ait été sensiblement augmenté, cela reste insuffisant, en particulier dans les zones de détente ou autour de centres commerciaux comme le Centre du Closelet. Emplacement autour duquel il est compliqué pour une personne à mobilité réduite de trouver une place de parc. De plus, les emplacements entre pistes cyclables et chaussées représentent un danger : il est dangereux pour une personne en fauteuil roulant de sortir de son véhicule en toute sécurité, certaines places sont même situées dans des zones en pentes. Les personnes proches aidantes sont elles aussi impactées par cette politique.

Lorsqu'une demande de création d'une place PMR est transmise à la Ville, elle est étudiée, toutefois, les délais sont longs et exposent les personnes concernées à des situations d'incertitude. De manière générale, le choix de la Ville est d'abord de supprimer les places de parc de manière conséquente, puis d'attendre les réactions des riverains pour éventuellement corriger le tir.

Il est urgent que la Ville réagisse plus rapidement et efficacement pour garantir une mobilité réellement inclusive. Les personnes qui ont besoin de leur véhicule pour se déplacer vivent déjà avec des contraintes importantes, il est essentiel qu'elles puissent se déplacer aisément et parquer en toute sécurité.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- Analyser systématiquement les besoins des personnes à mobilité réduite en amont de tout réaménagement des zones de stationnement
- Garantir l'accessibilité effective de ces zones aux personnes concernées.

Conseil communal de Lausanne

Mettre en place une procédure proactive et rapide pour les besoins en places de stationnement PMR.

Lausanne, le 23 juin 2025
PIRON

Mme Françoise

Signataire(s) :

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.